

Arrêté de voirie Portant permission de voirie

Le Maire de la Commune de Cenne-Monestiés ;

VU la requête en date du : 01-07-2025
Par laquelle l'entreprise **COMELEC**,

Sollicite l'autorisation d'occuper :

La voirie communale plus précisément la Rue du Chalet de l'angle de la Grand'Rue à l'angle de la Rue de la Poste, à l'occasion de travaux sur le réseau d'assainissement le lundi 7 juillet 2025.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12

ème

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8 partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

ARRETE

Article 1° :

L'entreprise COMELEC,

Est autorisée à :

- **La voirie communale plus précisément la Rue du Chalet de l'angle de la Grand'Rue à l'angle de la Rue de la Poste, à l'occasion des travaux sur le réseau d'assainissement le lundi 7 juillet 2025.**
- **A cette occasion, La Rue du Chalet sera barrée à hauteur de la Grand'Rue jusqu'à l'angle de la Rue de la Poste et le stationnement de tous les véhicules y sera interdit le lundi 7 juillet 2025 à partir de 8 heures jusqu'à 17 heures**

Article 2° :

Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever tout détritus ou encombrant, tous matériels, réparer tous dommages éventuels causés et rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur état premier.

Fait à Cenne-Monestiés,
Le 4 juillet 2025,
Le Maire,
José FROMENT

